

RÈGLEMENT CHARTRE NATUR'EAU 77



Charte Natur'EAU 77 © Département de Seine-et-Marne

La Seine-et-Marne est un département stratégique dans le domaine de l'eau avec ses 4 400 km de cours d'eau, son sous-sol qui accueille deux nappes souterraines, puissantes et étendues (calcaire du Champigny, calcaire de la Beauce) et une nappe alluviale (Bassée) qui jouent un rôle fondamental dans l'alimentation en eau des Seine-et-Marnais.

Les enjeux liés à la protection et la préservation de ces ressources ont conduit à la mise en œuvre d'un programme d'actions partagé par l'ensemble des acteurs de l'eau œuvrant sur le département. C'est ainsi que le Plan départemental de l'eau de Seine-et-Marne a été mis en œuvre dès 2007. Il se poursuit aujourd'hui dans le cadre du 3e Plan 2017-2024.

La charte Natur'EAU 77 vise à développer une stratégie partagée par tous les acteurs impliqués dans l'aménagement des territoires de la Seine-et-Marne afin d'optimiser la gestion intégrée de l'eau, de favoriser la reconquête et la préservation de la biodiversité dans les collectivités du département et d'engager une nouvelle dynamique sur les sujets liés au grand cycle de l'eau.

1 DOCUMENT - Publié le 30 septembre 2022



Charte Natur'EAU 77
PDF-1.63 Mo

TÉLÉCHARGEMENT